



Número de Révision: 005.2

Date de sortie: 05/22/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE PC 6261 GRAY known as LOCTITE BF HD PDGR GY	Numéro IDH:	1602121
Type de produit/utilisation recommandée:	Revêtement	numéro d'item	1602121
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	Votre contact:	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887(appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887(appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER:	H226 - LIQUIDE ET VAPEURS INFLAMMABLES. H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H372 - RISQUE AVERE D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE. H373 - RISQUE PRESUME D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.
----------------	--

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	3
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	1
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	2

PICTOGRAMME(S)

Numéro IDH: 1602121

Nom du produit: LOCTITE PC 6261 GRAY known as LOCTITE BF HD PDGR GY



Conseils de prudence

Prévention:	<p>P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer.</p> <p>P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.</p> <p>P241 - Utiliser une installation anti-déflagrante.</p> <p>P242 - Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.</p> <p>P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.</p> <p>P260 - Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation.</p> <p>P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.</p> <p>P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.</p>
Intervention:	<p>P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.</p> <p>P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P370+P378 - En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.</p>
Stockage:	P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Élimination:	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Quartz (SiO ₂)	14808-60-7	10 - 30
4-chloro-.alpha.,.alpha.,.alpha.-trifluorotoluène	98-56-6	10 - 30
oxyde d'aluminium	1344-28-1	10 - 20
Acides gras de tallol polymerisés avec le bisphénol A et l'épichlorhydrine	66070-75-5	10 - 30
Xylenes	1330-20-7	5 - 10
Wollastonite (Ca(SiO ₃))	13983-17-0	1 - 5
Ethylbenzene	100-41-4	1 - 5
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	1 - 5
Dioxyde de titane	13463-67-7	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec la peau:	Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation. Bien nettoyer les chaussures avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
Ingestion:	NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée. Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se rendre à une source d'inflammation et causer un retour de flamme.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Vapeurs irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Assurer une aération et une ventilation suffisantes. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs se soient dissipées : bien ventiler la pièce - ne pas fumer ; éteindre toutes les flammes, lampes témoins et tous les appareils de chauffage ; éteindre les poêles, les outils et appareils électriques et toute autre source d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Garder le récipient fermé.

Stockage:

Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver dans le récipient original jusqu'au moment de l'utilisation. Entreposer à l'écart des matériaux incompatibles identifiés à la section 10.

Durée de Conservation Déclaration: Non disponible

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Quartz (SiO ₂)	0.025 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire.	0.05 mg/m ³ TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m ³ OSHA ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m ³ PEL Poussière alvéolaire 2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m ³ TWA Respirable.	Rien	Rien
oxyde d'aluminium	1 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire. 3 mg/m ³ TWA particules alvéolaires 10 mg/m ³ TWA particules inhalables	5 mg/m ³ PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m ³ PEL poussière totales 50 MPPCF TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m ³ TWA poussière totales 5 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Xylenes	20 ppm TWA	100 ppm (435 mg/m ³) PEL	Rien	Rien
Wollastonite (Ca(SiO ₃))	1 mg/m ³ TWA Fraction inhalable.	Rien	Rien	Rien
Ethylbenzene	20 ppm TWA	100 ppm (435 mg/m ³) PEL	Rien	Rien
1-méthoxy-2-propanol	50 ppm TWA 100 ppm STEL	Rien	Rien	Rien
Dioxyde de titane	0.2 mg/m ³ TWA Particules nanométriques respirables 2.5 mg/m ³ TWA Particules fines respirables	15 mg/m ³ PEL poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m ³ TWA poussière totales 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale est insuffisante pour maintenir la concentration des vapeurs sous les limites établies d'exposition.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux:

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.

Protection de la peau:

Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Gris
Odeur:	de solvant aromatique
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau)
Pression de vapeur:	Non disponible
Point / zone d'ébullition:	120 °C (248°F)
Point/domaine de fusion:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Densité/Densité relative::	1.749
Densité de vapeur relative:	3.7 20 °C
Point d'éclair:	27.2 °C (80.96 °F) ; Estimé
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Liquide inflammable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité:	légèrement soluble Eau
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	246.8 g/l de l'enduit
Viscosité dynamique:	9,000 - 16,000 000030
Viscosité cinématique:	> 20 mm2/s
Caractéristiques de la particule:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de décomposition:	> 200 °C

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Vapeurs irritantes.
Produits incompatibles:	Oxydants. Alcalis. Acides.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	L'inhalation des vapeurs ou des buées de ce produit peut irriter le système respiratoire. L'abrasion de la matière durcie, par ponçage ou meulage par exemple, peut dégager des particules respirables de quartz de silice, un risque de cancer par inhalation. L'utilisation normale du produit ne cause pas un tel dégagement.
Contact avec la peau:	Entraîne une irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau.
Contact avec les yeux:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion:	Non prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Quartz (SiO ₂)	Rien
4-chloro-.alpha.,.alpha.,.alpha.-trifluorotoluène	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 220 ppm CL50 par inhalation (Souris, 4 h) = 200 ppm
oxyde d'aluminium	Rien
Acides gras de tallol polymerises avec le bisphenol A et l'epichlorhydrine	Rien
Xylenes	Oral LD50 (Rat) = 6,670 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 3,523 - 8,600 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4,300 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 43 g/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6580 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6247 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 5922 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6700 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6350 ppm
Wollastonite (Ca(SiO ₃))	Rien
Ethylbenzene	Oral LD50 (Rat) = 5.46 g/kg Oral LD50 (Rat) = 3,500 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 17,800 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 4000 ppm
1-méthoxy-2-propanol	Oral LD50 (Rat) = 36 g/kg Oral LD50 (Rat) = 5.71 g/kg Oral LD50 (Rat) = 7.51 g/kg Oral LD50 (Souris) = 10.8 g/kg Oral LD50 (Lapin) = 5.3 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = 13 g/kg
Dioxyde de titane	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 6.82 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.28 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 3.56 mg/l

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Quartz (SiO ₂)			Système immunitaire Poumon Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
4-chloro-.alpha.,.alpha.,.alpha.-trifluorotoluène	Irritant		Glandes surrénales Sang Système nerveux central Système immunitaire Reins Foie Poumon Peau Thyroïde
oxyde d'aluminium	Irritant Poussières nuisibles Corrosif		
Acides gras de tallol polymerises avec le bisphenol A et l'epichlorhydrine			

Xylenes	Irritant		Cardiaque Système nerveux central Reins Foie
Wollastonite (Ca(SiO3))			Poumon
Ethylbenzene	Irritant		Système nerveux central
1-méthoxy-2-propanol	Irritant		Système nerveux central Développemental
Dioxyde de titane	Irritant		Respiratoire Quelques éléments de preuve de cancérogénicité

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Quartz (SiO2)	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Oui
4-chloro-.alpha.,.alpha.,.alpha.- trifluorotoluène	Non	Groupe 2B	Non
oxyde d'aluminium	Non	Non	Non
Acides gras de tallol polymerises avec le bisphenol A et l'epichlorhydrine	Non	Non	Non
Xylenes	Non	Non	Non
Wollastonite (Ca(SiO3))	Non	Non	Non
Ethylbenzene	Non	Groupe 2B	Non
1-méthoxy-2-propanol	Non	Non	Non
Dioxyde de titane	Non	Groupe 2B	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: PEINTURES
 Division: 3
 Numéro d'identification: UN 1263
 Groupe d'emballage: III

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Paint
 Division: 3
 Numéro d'identification: UN 1263
 Groupe d'emballage: III

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: PAINT
 Division: 3
 Numéro d'identification: UN 1263
 Groupe d'emballage: III

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 3,8,9,11

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 05/22/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.